



## Les conditions générales

### **Tous nos enseignants sont diplômés d'état**

**La licence** : la licence de la Fédération française d'équitation (FFE) est obligatoire pour pratiquer l'équitation. Cette licence permet au cavalier(e) d'être assuré (couverture de base) dans tous les centres affiliés de France, et de passer les examens fédéraux.

**La cotisation** : la cotisation est obligatoire car elle donne accès au cavalier aux installations du club et permet de bénéficier de toutes les prestations du club.

**L'option annulation** : sans cette option, en cas d'accident, aucune demande de remboursement pour quelques raisons que ce soit n'est possible. Pour tout remboursement, il faut nous en faire la demande par mail et nous fournir un certificat médical. La prise en charge du remboursement sera à la hauteur de 75% du forfait, avec 1 mois de carence (date du certificat médical faisant foi).

**Les forfaits** : L'inscription est souscrite pour une durée de l'année scolaire. Les séances sont hebdomadaires à jour et à heure fixe et nécessitent votre présence une demi-heure avant et après la séance. Le forfait annuel comprend 44 séances. Le forfait est réglé à l'inscription. L'inscription du cavalier est effectuée dans une reprise adaptée à son niveau. Il est possible de récupérer les leçons du forfait, en semaine uniquement et hors séances d'obstacle. La récupération est possible en fonctions des places disponibles. Les Haras de St Leu se réservent le droit de modifier les horaires durant les périodes de vacances scolaires.

Il est rappelé que les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement, uniquement durant la durée de la préparation de l'équidé et de leur cour.

### **Animations – Stages – Compétitions :**

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes et ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peut être reportées. Les animations, stages et compétitions doivent être réglés avant l'évènement.